



Licenciement pour une faute que je connais pas

Par **corinne08**, le **30/10/2013** à **10:53**

Bonjour je me suis présente lundi a 15 h sur mon lieu de travaille mon patron m attendait il m a dit au il ne pouvait pas le garder a repris les cles de l établissement sur mon trousseau er ma dit que je rececrai une lettre recommandée que j étais mise a pied [je ne connaissais pas le motif] je suis repartie chez moi et aujour d hui j ai reçue sa lettre recomandee ou il m informe d une convocation pour le 13 novembre pour faute mais je ne sais toujours pas laquelle il ne l indique pas dans son courrier je ne sais quoi faire merci

Par **Lag0**, le **30/10/2013** à **11:22**

Bonjour,rnL'employeur n'a pas à indiquer le motif qui le fait envisager le licenciement dans la lettre de convocation à l'entretien préalable. c'est lors de cet entretien qu'il vous exposera ses griefs et qu'il recueillera votre version des faits.rnJe vous conseille, comme cette possibilité doit être rappelé dans la lettre de convocation, de vous faire assister.rnrnrn[citation]je ne connaissais pas le motif [...] il m informe d une convocation pour le 13 novembre pour faute mais je ne sais toujours pas laquelle il ne l indique pas dans son courrier[/citation]rnCeci est contradictoire avec votre autre discussion sur ce forum :rn[citation]Bon jour mon patron voulait faire une rupture conventionnel de licenciement mais je n ai pas accepte moi je veut un licenciement econimique donc déjà cela ne lui a pas plus et au bout d une semaine il m accuse de vol dans la caisse sans aucune preuve de plus jamais nous ne faisons de pv de caisse donc pas facile de trouver reellement le montant de la caisse surtout que le patron prend dedans regulierement je suis donc mise a pied et j attends que puije faire mercirn[/citation]

Par **pat76**, le **30/10/2013** à **16:44**

Bonjour
Vous êtes convoquée à un entretien préalable le 13 novembre et c'est lors de cet entretien que votre employeur vous indiquera quelle faute il vous reproche et qui vous a valu une mise à pied conservatoire.
Dans la lettre de convocation à l'entretien préalable il a été précisé que vous pourrez vous faire assister par un conseiller lors de cet entretien.
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise.
Il est indiqué dans la lettre que votre employeur envisageait de prendre une sanction disciplinaire contre vous pouvant aller jusqu'au licenciement?